

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 26 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 09 | VOTANTS 20

OBJET : N° L 26-01/01-02/AG FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU.

Etaient absent excusés : Josiane ROCHE donne procuration à Sylvie LAFAGE, Florence JOST, Christine JOUANNO donne procuration à Jacques BREILLAT, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Fernand ESCALIER, Sophie SEIGUE, Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Sylvie BRIZ-DEU donne procuration à Patricia COURANJOU.

Le scrutin a eu lieu, Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire signale qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé à six le nombre des Adjointes au Maire par une délibération du 25 mai 2020.

Monsieur le Maire constate qu'un poste d'Adjoint est vacant. Il propose de maintenir à six le nombre des adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-2 ;
Considérant qu'il convient de déterminer le nombre des adjoints au Maire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
Détermine à six le nombre des Adjointes au Maire.**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 26 janvier 2026
Le Maire
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260126-L26010102AG-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

PAGE 1